



## L'employeur peut-il revenir sur un licenciement sur deux

Par **benapod**, le 15/11/2012 à 20:08

bonjour

ma collègue et moi sommes en procédure de licenciement après + de 20 ans de carrière nous avons eu notre entretien préalable de licenciement et à l'issue une lettre "d'éventuel licenciement" avec proposition contrat csp... Moi j'ai reçu ma lettre recommandée de licenciement effectif précisant les modalités de mon préavis si je n'accepte pas le csp et m'indiquant que le solde de tout compte sera envoyé par RAR. Ma collègue n'a rien reçu. Ce peut-il qu'il s'agisse d'une stratégie et qu'il la réintègre aux effectifs (entreprise de 5 personnes) ? Ont-ils le droit de mettre une telle pression car au départ on a refusé une rupture conventionnelle. Sachant que de toute façon ma collègue ne reprendra pas le travail car les conditions sont épouvantables ? peut-on prouver qu'il y a abus de pouvoir ????

bien cordialement  
BNPOD

Par **P.M.**, le 15/11/2012 à 20:58

Bonjour,

Il conviendrait déjà d'attendre la suite et de savoir pour chacun combien de temps s'est déroulé depuis l'entretien préalable avant que la lettre de licenciement ne vous soit envoyée et pour votre collègue depuis combien de temps l'entretien préalable s'est déroulé ainsi que si vous avez le même statut cadre ou non cadre...